

**COMMUNE DE PRESERVILLE**  
**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025 à 20 H 30**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14  
Absents 3 (dont 2 représentés)  
Exclus : 0

**Date de la convocation : 19 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Evelyne PETIT, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 20 janvier 2025,
- 2°) - Décisions prises par Mme le Maire par délégations,
- 3°) - Présentation des comptes de gestion 2024 de la Trésorerie Générale : Commune, Assainissement et Photovoltaïque,
- 4°) - Présentation des comptes administratifs 2024 – Affectation du résultat : Commune, Assainissement et Photovoltaïque,
- 5°) - Etat présentant les indemnités des élus pour l'année 2024,
- 6°) - Délibération autorisant le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- 7°) - Vente de bâtiments communaux,
- 8°) - Point sur les différentes commissions et réunions,
- 9°) - Questions diverses.

**Etaient présents :**

M.M PELISSE, BARTHERE, BACOU, LABAUME, BOYER, CALAMOTE, DESSERRE, LAYNET, LUCCHETTI, PECHMEJA, SEBASTIAN RAMOS.

**Absents :** Mr LUX qui a donné pouvoir à Mme PETIT, Mr SPIELMANN qui a donné pouvoir à Mme SEBASTIAN RAMOS, Mme Samantha PERRY PELISSIER

**Secrétaire de séance :** Mr Marc DESSERRE

La séance est ouverte à 20 H 39

\* \* \*

**DOSSIER N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 JANVIER 2025**

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

**DOSSIER N° 2 : DECISIONS PRISES PAR Mme LE MAIRE PAR DELEGATIONS**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

Madame PETIT donne toutes les explications utiles sur les différents devis validés.

OBJET	MONTANT TTC
<b>COMMUNE :</b>	
JARDINS DE L'AVENIR : entretien annuel taille de haies	9504.00 €
LES GAZONS DE FRANCE	157.51 €

**DOSSIER N° 3 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DU TRESOR PUBLIC :  
COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET PHOTOVOLTAIQUE**

*Délibérations N° 2025- 2-5-8*

Madame le Maire rappelle que le comptable public retrace sur le compte de gestion toutes les opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année N-1.

Après examen des titres et mandats émis, les résultats de ce compte de gestion sont parfaitement concordants avec la comptabilité des budgets commune, assainissement et photovoltaïque pour l'exercice budgétaire 2024 et font apparaître les résultats suivants hors restes à réaliser :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	+ 77 813.55 €	-49 481.65 €
ASSAINISSEMENT	+128 629.39 €	+198 596.33 €
PHOTOVOLTAIQUE	+ 20 227.29 €	-2 472.16 €

Après avoir procédé au vote, les élus valident à l'unanimité les comptes de gestion 2024.

**DOSSIER N° 4- PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – AFFECTATION DU  
RESULTAT : COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET PHOTOVOLTAIQUE**

*Délibérations N° 2025 – 1 – 3 - 4 -6 - 7 - 9*

Madame le Maire propose aux élus de présenter les trois comptes administratifs avant de les soumettre au vote. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Pour la présentation du compte administratif 2024 de la commune, de l'assainissement et du photovoltaïque , elle distribue un dossier à chaque élu comprenant les documents suivants :

- vue d'ensemble du compte administratif,
- présentation générale des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement,
- détail des comptes.

Madame le Maire présente les résultats 2024 :

COMMUNE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2024	+ 77 813.55 €
Résultat antérieur reporté	
RESULTAT	+ 77 813.55 €
COMMUNE INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement	+ 148 214.87 €
Solde des restes à réaliser	-197 696.52 €
RESULTAT (affectation en réserves R 1068 en investissement)	-49 481.65 €

ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2024	-43 468.49 €
Résultat antérieur reporté	+ 172 097.88 €
RESULTAT	+ 128 629.39 €
ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2024	+ 18 202.72 €
Résultat antérieur reporté	+ 180 393.61 €
RESULTAT	+198 596.33 €

<b>PHOTOVOLTAÏQUE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice 2024	- 1 842.00 €
Résultat antérieur reporté	+ 22 069.29 €
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 20 227.29 €</b>
<b>PHOTOVOLTAÏQUE INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de l'exercice 2024	- 2 806.25 €
Résultat antérieur reporté	+ 334.09 €
<b>RESULTAT</b>	<b>- 2 472.16 €</b>

Après avoir détaillé les résultats et répondu aux interrogations des élus en donnant toutes les explications utiles, Madame le Maire quitte la séance avant le vote des comptes administratifs afin que l'affaire soit délibérée et votée hors de sa présence.

Monsieur Gérard BOYER, désigné comme Président de séance, propose au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2024 de la commune, de l'assainissement et du photovoltaïque.

Après avoir procédé au vote, les élus présents donnent leur accord à l'unanimité.

*Madame le Maire rejoint la séance pour continuer l'ordre du jour.*

#### **DOSSIER N° 5 - ETAT PRESENTANT LES INDEMNITES DES ELUS POUR L'ANNEE 2024**

La loi engagement et proximité prévoit que chaque année, les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes les fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cet état récapitulatif a une valeur informative.

Madame le Maire présente donc l'état de l'ensemble des indemnités perçues par le Maire et les adjoints de la commune de Préserville pour l'année 2024 :

<b>INDEMNITES ELUS 2024</b>	
<b>NOM - MANDAT</b>	<b>MONTANT BRUT ANNUEL</b>
Mireille BENETTI, Maire du 1 <sup>er</sup> /01/24 au 28/06/24	9 939.18 €
Evelyne PETIT, Adjoint au Maire du 1 <sup>er</sup> /01/24 au 28/06/24 + suppléante au Maire et Maire depuis les élections du 15/09/24	12 578.10 €
Daniel PELISSE, adjoint au maire	5 277.84 €
Guy BARTHERE, adjoint au maire	5 277.84 €
Sylvie BACOU, adjoint au maire depuis le 15/09/24	1 407.42 €
Damien LABAUME, adjoint au maire depuis le 15/09/24	1 407.42 €

#### **DOSSIER N° 6 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE PRECEDENT : COMMUNE + ASSAINISSEMENT**

*Délibérations N°2025 - 10 + 11*

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire demande que cette autorisation lui soit délivrée pour régler certaines dépenses de la section d'investissement des budgets commune et assainissement pouvant survenir avant le vote du budget primitif 2025,

Commune :

En 2024, le montant des crédits ouverts au budget en investissement était de 57 148,00 €, hors crédits afférents au remboursement de la dette. La limite des crédits que la mairie pourrait engager en investissement avant le vote du budget 2025 est donc de 14 287.00 €, soit un quart des crédits d'investissement 2024 hors remboursement de la dette.

Assainissement :

En 2024, le montant des crédits ouverts au budget en investissement était de 176 000,00 €, hors crédits afférents au remboursement de la dette. La limite des crédits que la mairie pourrait engager en investissement avant le vote du budget 2025 est donc de 44 000.00 €, soit un quart des crédits d'investissement 2024 hors remboursement de la dette.

Après avoir procédé au vote, les élus valident à l'unanimité

## **DOSSIER N° 7 – VENTE DE BATIMENTS COMMUNAUX**

*Délibération N°2025 - 12*

Avant de traiter ce dossier, Madame le Maire demande aux élus qui pourraient être concernés, directement ou indirectement, par ce projet, de quitter la séance. Monsieur Marc DESSERRE quitte la réunion.

Madame le Maire rappelle que, conformément aux décisions prises lors des dernières commissions urbanisme et finances, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la vente de deux biens communaux situés 17 et 19 route de Lauzerville à Préserville.

Exposé des motifs :

Lesdits biens communaux sont deux maisons situées sur la route de Lauzerville. Ces logements sont inoccupés et nécessitent des travaux trop importants pour les rendre habitables. Après évaluation par les services compétents, il a été jugé que la vente de ces biens permettrait de financer d'autres projets d'intérêt communal.

La surface de la maison située au 17, route de Lauzerville est de 94m<sup>2</sup>, implantée sur un terrain d'environ 185m<sup>2</sup> (bornage en cours), parcelle ZH31 sur le cadastre.

La surface de la maison située au 19, route de Lauzerville est de 109m<sup>2</sup>, implantée sur un terrain d'environ 223m<sup>2</sup> (bornage en cours), parcelle ZH29 a sur le cadastre.

Le prix de vente de ces maisons sera de :

- 17, route de Lauzerville : 70 000.00 €
- 19, route de Lauzerville : 170 000.00 €

deux estimations ayant été réalisées par Ipac immo et 3G immo.

La méthode de vente proposée est la mise en concurrence avec un cahier des charges (règlement) à la disposition des personnes intéressées.

Le bien sera vendu au candidat présentant la meilleure proposition financière pour la commune.

Une commission ad hoc sera chargée d'examiner les différentes propositions et retenir la meilleure offre financière. Cette commission réunira Mme le Maire, deux adjoints et un conseiller municipal de la commune ainsi que Monsieur le receveur principal de la Trésorerie Générale de Revel.

Le conseil municipal validera le choix final.

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal de :

1. Approuver la mise en vente des biens communaux situés 17 et 19 route de Lauzerville,
2. Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces ventes,
3. Affecter le produit de la vente au budget communal pour l'année 2025 en vue de financer des projets d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide

- d'approuver la vente des biens communaux situés 17 et 19 route de Lauzerville selon les conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de ces ventes,
- d'affecter le produit de ces ventes au budget communal pour l'année 2025.

\* \* \*

*Monsieur Marc DESSERRE regagne la séance*

## DOSSIER N° 8 – POINT SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS ET REUNIONS

- **COMMISSION AMENAGEMENT, TRAVAUX, VOIRIE ET SECURITE**  
Monsieur Guy BARTHERE indique que cette réunion s'est tenue le 17 février 2025, les sujets suivants ont été abordés :
  - entretien des chemins communaux : « Terres du Lauragais » doit livrer à la commune au mois de juin prochain de l'enrobé à froid pour boucher des nids de poule. Ce chantier sera effectué par quelques élus et l'agent technique communal,
  - aménagement de l'aire d'activités : une table de ping-pong fournie par le Tennis club de Préserville va être installée très prochainement à proximité du city stade ainsi qu'un support de vélos et une table de pique-nique,
  - accès au cabanon du café des élus à sécuriser par temps de pluie avant l'été si possible,
  - le trottoir situé Impasse du Pré est à terminer,
  - comblement de la fontaine place de la mairie : ladite fontaine n'a jamais fonctionné correctement malgré de nombreuses interventions. Elle n'est plus utilisée depuis quelques années. Toutefois son architecture est dangereuse pour le public,
  - la rénovation des toilettes du bâtiment algéco de l'école est terminée, Mr BARTHERE va solliciter des devis pour la réfection de la peinture et du sol de ce bâtiment et le remplacement de l'éclairage
  - suite au passage de l'APAVE pour la vérification des installations électriques dans les bâtiments communaux, certains travaux sont à prévoir ainsi que l'installation de détecteurs CO2 dans l'église : des demandes de devis sont en cours,
  - avaloir devant la porte de l'église : deux devis sont à l'étude,
  - sécurisation du chemin d'en Roussel : il faut renforcer les rives pour agrandir la chaussée, un chaudiou de chaque côté est prévu,
  - bornage du chemin d'accès à l'atelier municipal à prévoir,
  - sécurisation des entrées du village : demande de comptage au Conseil Départemental pour la mise en place de panneaux 70 : routes de Lauzerville et de Tarel,
- **COMMISSION COMMUNICATION :**  
Sylvie LUCCHETTI indique les dates des prochaines manifestations prévues :
  - Samedi 29 Mars : one man show
  - Samedi 4 Octobre 2025 : théâtre
  - Samedi 6 Décembre 2025 : humoristes
  - Samedi 7 Février 2026 : théâtre.
- **COMMISSION ENVIRONNEMENT-ESPACES VERTS-DEVELOPPEMENT DURABLE-ENERGIE-MOBILITE :** Une réunion se tiendra le Lundi 3 Mai 2025.  
Monsieur Damien LABAUME indique que des chenilles processionnaires ont été signalées sur la commune, les élus ont fait le nécessaire.  
Une administrée signale qu'il y a de nombreuses déjections canines sur la commune, notamment dans les lotissements : les administrés vont être sensibilisés sur ce point.
- **COMMISSION FINANCES :**  
Madame Sylvie BACOU indique qu'une réunion se tiendra le Lundi 10 Mars 2025 à 20 H 30.

## QUESTIONS DIVERSES

- *Madame Evelyne PETIT :*
- La première tranche des travaux de mise en place de l'éclairage public sur la place du village va débiter prochainement,
- Mme Chantal NDUKWE remercie chaleureusement l'équipe municipale pour sa participation lors de son départ à la retraite,
- L'école a gagné une table de ping-pong qui sera installée dans la cour de récréation,
- Les travaux de relamping à la salle de la Fontaine vont débiter la semaine prochaine,
- Loto du comité des fêtes : 9 mars 2025,
- Sécurité : deux silhouettes d'enfants vont être installées sur la RD31 au niveau de l'espace de loisirs et de l'école pour inciter les automobilistes à ralentir  
→ *Monsieur Guy BARTHERE :*
- STATION D'EPURATION : rapport d'analyses des eaux usées urbaines transmis par la SATESE :  
→ « L'effluent restitué au milieu récepteur présente un dépassement de la concentration à atteindre sur le NH4. Les autres paramètres sont conformes. Ces résultats peuvent s'expliquer par la remise en route

récente de la deuxième file de traitement et le manque d'extractions de boues dans le décanteur digesteur. Les deux files de biodisques sont désormais opérationnelles, il faudra encore un peu de temps avant que leur fonctionnement soit optimal. Le temps que la biomasse se développe. On note quand même que les résultats en sortie de station se sont nettement améliorés depuis le début de l'année 2024. Pour rétablir un bon fonctionnement épuratoire, il est conseillé de soutirer des boues du décanteur digesteur (environ 90m3) et de rétablir le nettoyage automatique du dégrilleur »,

- Suite au départ imprévu de Monsieur Quentin BINET, une offre d'emploi est en cours et a été diffusée sur différents supports (emploi territorial, Terres du Lauragais, réseaux sociaux..) pour recruter un agent technique en charge des différents travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance des locaux, voirie et espaces verts de la commune. Dans l'urgence et dans l'attente de l'analyse des candidatures reçues, Messieurs BARTHERE et PELISSE ont demandé à Monsieur Maxime PETIT d'intervenir sur la commune : un CDD d'un mois a été validé entre les parties,  
→ *Monsieur François LAYNET* :
- A procédé à la taille des arbustes : les élus le remercient vivement,  
→ *Madame SEBASTIAN-RAMOS* :
- il est nécessaire de sécuriser le coffret électrique du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 H 55.

A Préserville, le

Evelyne PETIT  
Maire de Préserville

Marc DESSERRE  
Secrétaire de séance

